



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

eaux minérales

Question écrite n° 115181

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'eau en bouteille. En effet, l'Académie nationale de médecine reproche aux fabricants d'eau en bouteille des teneurs en ions rarement précisées et des effets sur la santé peu documentés. Selon l'Académie, tout le monde n'a pas les mêmes besoins en eau. Les enfants ou les personnes âgées souffrant d'ostéoporose ont par exemple besoin d'eaux riches en calcium. Les enfants et les femmes enceintes ont besoin, pour éviter les problèmes de constipation, d'eaux riches en magnésium. Les patients souffrant d'hypertension ou d'autre maladies cardio-vasculaires doivent éviter les eaux riches en sodium pour ne pas augmenter leur tension artérielle. Le rapport préconise que les teneurs ioniques doivent être systématiquement indiquées en gros caractères et de manière parfaitement compréhensible. C'est une condition sine qua non pour que le consommateur fasse son choix. Les auteurs recommandent de définir des indications et des contre-indications pour les eaux particulières comme celles qui sont riches en calcium, en sulfates ou en magnésium. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant aux recommandations de l'Académie de médecine dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115181

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 59